



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

DES PAROLES OK ... MAINTENANT DES ACTES !

Le 24 novembre 2016, les organisations syndicales ont été reçues dans le cadre de la première commission de suivi de la réorganisation. Il est d'ailleurs notable que l'ensemble des syndicats présents ont fait front commun afin d'obtenir des améliorations notables face au déséquilibre de certaines tournées ou encore pour cadrer l'emport certains jours.

La CFDT continue également de revendiquer une meilleure compensation face aux nuisances subies malgré le geste de la direction :

■ Distribution piétonne

Plus d'un mois après la mise en place de la réorganisation, il était grand temps de faire un point sur la situation difficile que certains collègues subissent.

En effet, suite à la suppression de 20 tournées en date du 17 octobre 2016, et comme nous l'avions annoncé, la CFDT a fait remonter les différentes conséquences de certaines tournées trop chargées ainsi que les dépassements d'horaires fréquents. Il sera nécessaire qu'un rééquilibrage des quartiers soit rapidement mis en œuvre. Les collègues en ont marre de ces conditions de travail là.

La direction nous a assuré qu'il y aurait des ajustements dès la fin des accompagnements, nous pourrons nous en assurer lors de la deuxième commission de suivi déjà programmée.

Pour la CFDT, il est primordial que les choses bougent à ce niveau-là et que de commission en commission on arrive à avancer même si l'on sait que du temps sera nécessaire pour tout régler. **Continuez donc à faire remonter tout dysfonctionnement constaté.**

Vos représentants
du CHSCT

Distribution :

- Frédéric TUZET
- Aline BOUGHERA
- Sabrina JAMES

Concentration :

- Pascal HANTRAYE
- Gérard CASIMIR

La CFDT a aussi demandé la limitation de l'emport des OS ainsi que du traitement des réexpéditions et des reflex pour les mixtes le samedi. La direction a pris note de notre demande et nous apportera sa réponse.

■ Dépassements d'horaires (subis !) :

La direction nous a également assuré que les heures supplémentaires seraient payées. Tous les collègues doivent signaler leurs heures supplémentaires à leur encadrant de proximité. C'est pourquoi, nous avons demandé à la direction qu'il soit possible de noter les heures de départ du bureau et non seulement les heures de rentrée. A cet effet, une demande a été faite de rajouter sur les feuilles de présence une colonne fin de service.

S'il y a dépassement, c'est qu'il y a un problème dans le découpage ou encore sur la charge !

■ Promos et recrutement :

Il y aura 23 promotions sur la PPDC 14 courant 2017 suite à l'accord local signé par la CFDT et FO. Concernant le recrutement pour comblement de postes vacants, la direction nous annonce avoir recruté des facteurs de cycle pour le samedi et 4 personnes supplémentaires en renfort le lundi/mardi/samedi depuis la semaine du 14 au 19 novembre 2016 pour faire face à la montée d'activité de fin d'année. La deuxième annonce est le recrutement de 4 CDI (2 contrat pro + 2 extérieurs Poste). Cela sera-t-il suffisant ?



CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdtsf3c.org

■ Compensations liées aux travaux :

Depuis le début de l'année 2016, la CFDT n'a cessé de réclamer des compensations en RC pour le bruit plus ou moins intense subit par l'ensemble du personnel. Ce à quoi la direction précédente nous avait répondu d'une manière très élégante comme vous pouvez le constater :

► **Il y a des casques et des bouchons d'oreilles à disposition du personnel**

► **Veillez attendre la fin des travaux car ceux-ci sont loin d'être finis !**

A la suite de ces réponses, la CFDT a fait circuler une pétition pour l'octroi de trois RC.

A peine la nouvelle direction installée, la CFDT a profité de sa première rencontre pour renouveler sa demande de compensation pour le bruit. La réponse de la direction fut, d'une part je prends note de votre demande, d'autre part je vais consulter ma hiérarchie.

A la suite de cette consultation, la direction actuelle nous a indiqués qu'il y aurait bien des compensations mais pas sous la forme demandée et attendue :

► **La salle de repos va être entièrement refaite (financement du Siège donc budget national)**

► **La peinture des murs de la distri et la remise en état du quai porte 5 (Budget PPDC 14)**

Pour la CFDT, ces réponses n'étaient pas suffisantes. Nous avons donc continué à réclamer toujours des RC pour le personnel et ce n'est que très récemment, début décembre 2016, que la direction nous a annoncé qu'un jour de Repos Compensateur (RC), sur le budget local 2016, serait réglé sur la paie de décembre 2016. Bien entendu, ce RC va dans le bon sens, on va le prendre et on ne va pas en faire cadeau. Cependant pour la CFDT, cela reste très insuffisant au regard des désagréments subit par le personnel tout au long de cette année 2016.

C'est pourquoi et alors même que l'annonce de la fin des travaux bruyants est attendue pour la fin 2016, nous insistons auprès de la direction locale afin qu'elle fasse un effort sur le budget local en octroyant d'autres RC pour ces nuisances sonores.

C'est aussi l'occasion de rappeler qu'il y a un registre ou cahier de CHSCT qui se trouve devant le bureau d'ordre accessible au personnel, que vous pouvez utiliser pour signaler tout problème d'hygiène, de santé, de sécurité et de conditions de travail à la PPDC14. Il est là pour vous et une réponse doit vous être apportée rapidement. De plus, il est consulté une fois par trimestre lors du CHSCT et des réponses sont portées face à chaque remarque.

Maintenant nous attendons que vous vous exprimiez. Le syndicalisme ne peut vivre sans votre ressenti ni votre participation.

N'HÉSITEZ PAS A VOUS ADRESSER A VOS REPRÉSENTANTS LOCAUX POUR TOUTES DEMANDES
AINSI QU'A VOS MEMBRES DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)



BULLETIN D'ADHESION A LA CFDT SF3C

SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Employé / Ouvrier

Technicien / Agent de maîtrise

Cadre

Grade / Groupe

Fonction

Cadre

Non cadre

Métier :